

209C0435
FR0000120503-FS0180

20 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BOUYGUES

(Euronext Paris)

Par courrier du 18 mars 2009, Crédit Agricole Asset Management (CAAM) (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte du fonds commun de placement d'entreprise PEE Groupe Bouygues, dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mars 2009, par suite d'une acquisition de 290 000 actions BOUYGUES, le seuil de 5% du capital de la société BOUYGUES et détenir pour le compte dudit fonds, 17 402 829 actions BOUYGUES représentant 30 662 628 droits de vote, soit 5,08% du capital et 6,83% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital de 342 826 639 actions représentant 448 940 382 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.